



Déclaration liminaire

CTL du 7 décembre 2021

Monsieur le Président du Comité Technique Local, le Nouveau Réseau de Proximité, cher à notre Directeur Général est en place sur notre département.

Dorénavant plus que 2 Services Impôts des Particuliers, un seul pour les entreprises, des Services de Gestion Comptable et des Espaces France Service où l'on ne trouvera des agents de nos services qu'occasionnellement au cours de permanences. Mais pour combien de temps ?

Dans chacun des précédents CTL, vous nous avez martelé qu'elles seront maintenues au moins jusqu'en 2026.

Mais au-delà, les contribuables n'auront-ils plus besoin de nos services ?

Ou bien est-ce la Poste qui leur apportera leur réponse contre paiement ?

Car la DGFIP, nous l'a déjà chanté sa ritournelle des permanences.

On se rappelle que quand elle fermait une trésorerie, la DGFIP promettait aux élus de maintenir la présence de nos services, puis au bout d'un an, au prétexte qu'il n'y avait pas assez de monde, on l'a supprimait.

Et alors tant pis, pour l'usager, pour le contribuable, il avait perdu sa trésorerie puis ensuite un Service Public de proximité.

Mais qu'importe à BERCY le devenir de nos territoires ruraux, de leurs populations ; leur nouveau leitmotiv c'est la rentabilité.

Alors pour faire passer la pilule de leur NRP, notre direction a présenté son protocole d'accord relatif à la reconnaissance professionnelle de l'engagement des agents.

Des promotions supplémentaires ; une mesure indemnitaire exceptionnelle et un investissement afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement de travail des agents.

Doit-on rappeler à la Direction Générale que majoritairement les agents, les élus et les Organisations Syndicales étaient opposés à ce NRP.

Alors aujourd'hui chercherait-elle à faire accepter son projet au prix de primes, de promotions ?

Comment dédommagerait-elle les usagers qui ne trouveront plus de services publics dans leur commune ou à proximité ?

La Direction Générale communiquera-t-elle le montant de l'argent public qu'elle va reverser à des entreprises privées et à la Française des jeux sous prétexte de leur confier le recouvrement des créances publiques et de l'impôt ?

La CGT FIP 43 ne cessera de dénoncer ce NRP défavorable à tous , la privatisation de nos services et réclamera toujours le maintien d'un Service Public de qualité et de proximité garant de l'égalité des citoyens , avec les moyens nécessaires pour ces agents afin de garantir leurs missions.